



Châteauneuf-du-Rhône, le 12 juillet 2021.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal le :

Vendredi 16 juillet 2021 à 18h30*

Salle Polyvalente du bas

***(présence souhaitée à 18h15)**

Le port du masque est obligatoire.

Tout membre de l'assemblée peut être porteur de 2 pouvoirs.

Ordre du jour :

- 1. Modification des représentants de la commune au sein du SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme)**
- 2. Modification des représentants de la commune au sein du SID (Syndicat d'Irrigation Drômois)**
- 3. Modification des statuts du SID (Syndicat d'Irrigation Drômois)**
- 4. Groupement de commandes ouvert et permanent avec la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération et la ville de Montélimar pour des besoins en matière de fournitures et services**
- 5. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides**
- 6. Subvention exceptionnelle à l'association « Les 45^{ème} football américain »**
- 7. Création du conseil municipal des jeunes**
- 8. Convention de mise à disposition des ressources numériques pour l'école primaire avec le collègue Gustave Monod**

9. **Convention de partenariat avec le Département de la Drôme pour le passage du bus itinérant dénommé « Drôme Proximité »**
10. **Convention de partenariat avec l'association Les Ailes de Mon Cœur pour la collecte des canettes de boissons en métal, du matériel d'écriture usagé, des bouchons plastiques, des bouchons synthétiques et des bouchons lièges**
11. **Cession de la parcelle communale n° AD 192 à Mme GLANE Thérèse**
12. **Convention avec le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) pour une servitude de passage de ligne électrique sur la parcelle n° ZM 333 dans le cadre de l'effacement et de la fiabilisation des réseaux électriques de la RD 73**
13. **Convention avec le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) pour une servitude de passage de ligne électrique sur la parcelle n° ZM 199-525 dans le cadre de l'effacement de la fiabilisation des réseaux électriques du chemin de Champ-Blanc**
14. **Avis relatif à l'enquête publique environnementale unique en vue de la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation et de traitement multi-filières de déchets non dangereux sur la commune de Malataverne au lieu-dit « Le Razas »**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire



Marielle FIGUET